

Le CHU de Clermont-Ferrand décroïsonne les relations ville-hôpital

Afin de rendre plus fluides les relations entre la médecine de ville et la médecine hospitalière, le CHU de Clermont-Ferrand a entamé, fin 2024, un rapprochement avec les CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé). Ainsi, une structuration de nombreux parcours qui permettra à la fois une meilleure prise en charge des patients, mais également une meilleure répartition des tâches.

Jusqu'à fin 2024, le territoire du Puy-de-Dôme ne comptait que 3 CPTS ayant signées leurs accords conventionnels. Depuis le début de l'année, elles sont désormais au nombre de 16 dans le département.

Profitant de ce contexte, le CHU a créé un binôme médico-administratif (Christopher Albano, directeur de la relation Ville-Hôpital - Dr Marie Blanquet, médecin en santé publique) afin de créer des liens et des parcours entre les CPTS et le CHU.

Plusieurs parcours ont ainsi été choisis pour cette expérimentation :

- le diabète de type 2 ;
- le repérage des fragilités chez les personnes âgées ;
- la sécurisation du médicament (et notamment la conciliation médicamenteuse en amont et en aval de l'hospitalisation) ;
- la prévention de l'obésité ;
- le dépistage des cancers et des addictions ;
- les maladies rares (limiter les errances de diagnostic) ;
- et l'accès aux urgences à l'intérieur de ces parcours.

Afin de repérer l'existant et faire correspondre les volontés à la fois de la ville et des services concernés, le binôme a rencontré toutes les CPTS et tous les services inclus dans les parcours.

10 CPTS ont aujourd'hui passé une convention-cadre avec le CHU. Plusieurs d'entre elles sont passées au stade supérieur avec le CHU de Clermont-Ferrand et travaillent déjà sur la mise en place de plusieurs parcours et même de la responsabilité populationnelle en insuffisance cardiaque.

CONTACT PRESSE

Tatiana Blanc, chargée de communication

CHU de Clermont-Ferrand

04 73 75 10 87 ou 06 33 21 02 09

Toute demande presse ou interview de professionnels du CHU doit être adressée uniquement au service communication via l'adresse suivante : communication@chu-clermontferrand.fr